

ARSF

Autorité ontarienne de réglementation
des services financiers



Ontario

Proposition d'énoncé des priorités 2026-27

Table des matières

Vue d'ensemble	3
Analyse conjoncturelle	4
Proposition de cadre stratégique quinquennal	7
Priorités stratégiques proposées pour l'exercice 2026–2027	10

Vue d'ensemble

La proposition d'énoncé des priorités vise à assurer l'harmonisation des activités et opérations de l'ARSF avec les orientations du gouvernement, sa stratégie et ses objectifs organisationnels, tout en tenant compte des besoins particuliers des secteurs¹ qu'elle réglemente, afin de bien s'acquitter de son mandat.² Elle met en lumière l'analyse conjoncturelle menée par l'ARSF sur le secteur des services financiers, et expose ses priorités stratégiques ainsi que ses perspectives financières.

L'énoncé de cette année présente également un nouveau cadre stratégique proposé, conçu pour orienter l'action de l'ARSF au cours des cinq prochaines années.

La consultation publique relative à l'énoncé constitue une étape déterminante dans la préparation du Plan d'activité annuel (PAA) pour l'exercice 2026-2029, destiné au ministre des Finances. L'ARSF intégrera les observations recueillies lors de cette démarche et affinera son orientation stratégique afin de parachever le PAA.

¹ La liste complète des secteurs réglementés par l'ARSF est consultable au www.fsrao.ca/fr/propos-de-larsf.

² Les objectifs législatifs de l'ARSF sont présentés à l'[article 3 de la Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers](#). Le site Web de l'ARSF présente la liste complète des [lois](#), [règlements](#) et [règles](#) qu'elle administre.

Analyse conjoncturelle

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) évolue dans un paysage des services financiers dynamique et de plus en plus complexe. Afin de s'adapter à ce contexte en constante évolution, l'ARSF s'attache à recueillir de manière continue des données sur les marchés qu'elle supervise, tout en s'inspirant des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres pays, pour nourrir sa réflexion stratégique et guider ses choix.

L'ARSF a relevé plusieurs évolutions et tendances marquantes, éclairant l'exécution de son mandat légal. Deux grands thèmes se dégagent de l'analyse conjoncturelle :

- Les avancées technologiques et l'innovation;
- Une période prolongée d'incertitude économique.

Avancées technologiques et innovation

La technologie bouleverse à grande vitesse le secteur des services financiers. L'adoption soutenue de l'intelligence artificielle (IA), de la télématique, des systèmes intégrés, des agents conversationnels, des outils d'analytique avancée et des plateformes numériques redéfinit profondément les modèles d'affaires dans l'ensemble des secteurs.

Parallèlement, les autorités de réglementation des services financiers modernisent leurs méthodes de surveillance et mettent l'accent sur la collecte de données pour instaurer une approche proactive et fondée sur l'analyse des risques.

Bien que ces innovations puissent accroître la productivité, l'efficacité et la personnalisation, elles génèrent aussi de nouveaux risques, tels que la confidentialité des données, les biais algorithmiques, la fraude ou encore une diminution des interactions avec les professionnels agréés. Ces transformations ont le pouvoir d'enrichir, mais aussi de

bouleverser, les services destinés aux consommateurs dans les secteurs placés sous la réglementation de l'ARSF.³

Il est essentiel que l'**ARSF appréhende en profondeur ces évolutions** : leur incidence sur la protection des consommateurs, la façon de les mettre à profit pour renforcer l'efficacité et alléger la charge réglementaire, ainsi que leur intégration harmonieuse dans ses propres opérations.

Période prolongée d'incertitude économique

Le secteur mondial des services financiers traverse une phase prolongée d'incertitude.

L'évaluation de 2024-2025 menée par le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)⁴ du Fonds monétaire international (FMI) a confirmé la solidité du système financier canadien, tout en avertissant que l'intensification de la fragmentation géoéconomique et la montée des risques commerciaux pourraient freiner la croissance, accentuer le chômage et fragiliser les valorisations immobilières. Parallèlement, le Rapport sur les risques mondiaux⁵ 2025 du Forum économique mondial a mis en lumière un optimisme en recul, des tensions géopolitiques exacerbées et une exposition accrue aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs économiques. Enfin, le gouvernement de l'Ontario a désigné les droits douaniers américains comme un grand risque externe pour les perspectives économiques provinciales, prévoyant que ceux-ci contribueront à un ralentissement de la croissance, accompagné d'une progression du chômage et de l'inflation.⁶

L'économie canadienne traverse une phase marquée par une inflation modérée, des taux d'intérêt en repli et une fragilité financière persistante des ménages. En octobre 2025⁷, la Banque du Canada a ramené son taux directeur à 2,25 %, reflétant une croissance en

³ Aux fins du présent document, le terme « consommateur » désigne le public, les membres des caisses, les bénéficiaires des régimes de retraite, les investisseurs, les emprunteurs et d'autres intervenants clés. Le terme inclut également les clients actuels et potentiels du secteur de l'assurance. Un « client » désigne un titulaire de police d'assurance existant, notamment un détenteur de certificat, ou un titulaire de police potentiel avec qui un assureur ou un intermédiaire interagit. Le terme peut également désigner, s'il y a lieu, les autres bénéficiaires et demandeurs ayant un intérêt légitime à l'égard de la police d'assurance.

⁴ [Rapport sur le Canada 2025 du PESF du FMI](#)

⁵ [Rapport sur les risques mondiaux 2025 du FEM](#)

⁶ [Exposé économique de l'automne 2025 | Chapitre 2](#)

⁷ [Taux directeur – Banque du Canada](#)

perte de vitesse et un marché du travail essoufflé. Bien que l'inflation ait reculé à 2,2 %⁸ sur un an, les prix restent supérieurs aux niveaux prépandémiques. Le chômage, quant à lui, a reculé à 6,9 % en octobre, après avoir atteint 7,1 % en août et septembre, son plus haut niveau depuis 2016, hors période pandémique⁹.

La montée de phénomènes, comme les cyberattaques et les catastrophes naturelles, accentue l'incertitude, complique les perspectives de croissance et introduit des risques inédits susceptibles de se répercuter sur les résultats attendus par les consommateurs.

- L'enquête sur les perspectives de risque 2025 menée par le Global Risk Institute des risques désigne le risque cybernétique comme la principale préoccupation des institutions financières canadiennes¹⁰. Près de la moitié des professionnels sondés estiment qu'il est difficile à maîtriser, en raison de la complexité croissante des attaques et des menaces alimentées par l'intelligence artificielle.
- En 2024, le Canada a subi des pertes assurées sans précédent, totalisant 8,5 milliards de dollars à la suite de catastrophes météorologiques, comme les incendies de forêt, les orages de grêle et les inondations¹¹.

L'ARSF a pour mission de préserver la stabilité et de renforcer la confiance en sa qualité d'organisme de réglementation. L'ARSF doit adopter une approche à la fois claire, prévisible et intelligible, tout en approfondissant sa connaissance des perspectives et des difficultés auxquelles sont confrontés ses secteurs réglementés et la population.

⁸ [Portail de l'indice des prix à la consommation](#)

⁹ [Le Quotidien – Enquête sur la population active, octobre 2025](#)

¹⁰ [Enquête sur les perspectives de risque du secteur canadien des services financiers 2025 – Global Risk Institute](#)

¹¹ [Bureau d'assurance du Canada](#)

Proposition de cadre stratégique quinquennal

Contexte

L'ARSF nécessite une nouvelle orientation stratégique qui reflète à la fois le paysage dynamique actuel des services financiers et une transition délibérée vers un modèle opérationnel plus mature.

Le cadre stratégique proposé trace une vision destinée à renforcer les capacités réglementaires de l'ARSF, à approfondir le dialogue avec les parties prenantes et à améliorer l'agilité de l'institution face à un contexte externe en constante mutation. Il réaffirme l'engagement de l'ARSF envers l'excellence, la transparence et l'amélioration continue, lui permettant d'aborder la complexité de son mandat avec une confiance et une clarté renouvelées.

La conception de ce cadre a été guidée par une évaluation exhaustive du mandat de l'ARSF, de son contexte d'exploitation et des orientations gouvernementales, intégrant l'analyse des principaux risques, l'exploration des tendances émergentes, l'étude des initiatives menées par des organismes homologues et l'examen des facteurs macroéconomiques déterminants.

L'ARSF achèvera l'élaboration de ce nouveau cadre stratégique dans son Plan d'activité annuel (PAA) 2026-2029, qui sera soumis au ministre des Finances après la consultation sur l'énoncé de priorités.

Mise en œuvre et rendement

En soutien à la mise en œuvre du cadre stratégique, l'ARSF mettra au point un plan d'action exhaustif.

Pour accroître la reddition de compte et assurer le suivi des progrès, des indicateurs clés de rendement (ICR), harmonisés avec le cadre stratégique, seront intégrés au PAA. Ils serviront de fondement à la surveillance du rendement, à l'amélioration continue et à une création transparente de rapports.

Proposition de cadre stratégique quinquennal

Vocation – La raison d’être de notre

Assurer la sécurité financière,
l’équité et des choix aux Ontariens

Ambition – Nos aspirations

Un organisme de réglementation moderne et agile, guidé par
une surveillance fondée sur des principes et axée sur les résultats,
qui inspire la confiance des parties prenantes et du public.

Transformer nos capacités

L’ARSF affirme son engagement à continuer
d’innover et à consolider ses capacités
organisationnelles – qu’il s’agisse des personnes,
des processus ou des technologies – afin de
remplir son mandat de manière efficace et durable.

1.1 Déployer des processus et des systèmes internes modernes et résilients (outils et technologies) pour favoriser une prise de décision éclairée par les données et des interactions fluides.

1.2 Encourager une culture organisationnelle plus connectée pour nourrir une vision d’entreprise et guider le personnel vers la reddition de comptes et l’efficacité dans l’exécution.

1.3 Favoriser une intégration intersectorielle ciblée en employant des approches qui mobilisent l’expertise collective de l’ARSF.

1.4 Faire évoluer les activités de l’ARSF pour soutenir l’orientation stratégique, en mettant l’accent sur l’efficacité des coûts et la viabilité à long terme.

Adopter et intégrer une surveillance fondée sur des principes

La surveillance et la réglementation menées par
l’ARSF sont orientées vers l’atteinte de résultats
harmonisés avec les objectifs fixés, au bénéfice
des parties prenantes et du public.

2.1 Concevoir et mettre en œuvre un cadre décisionnel qui définit systématiquement la façon dont l’ARSF appliquera une **réglementation fondée sur des principes, proportionnelle, axée sur les risques et orientée vers les résultats.**

2.2 Exercer efficacement son jugement, notamment dans l’utilisation des outils de surveillance.

2.3 Influencer et mobiliser les parties prenantes afin de favoriser l’atteinte des résultats escomptés.

Promouvoir des partenariats proactifs et collaboratifs

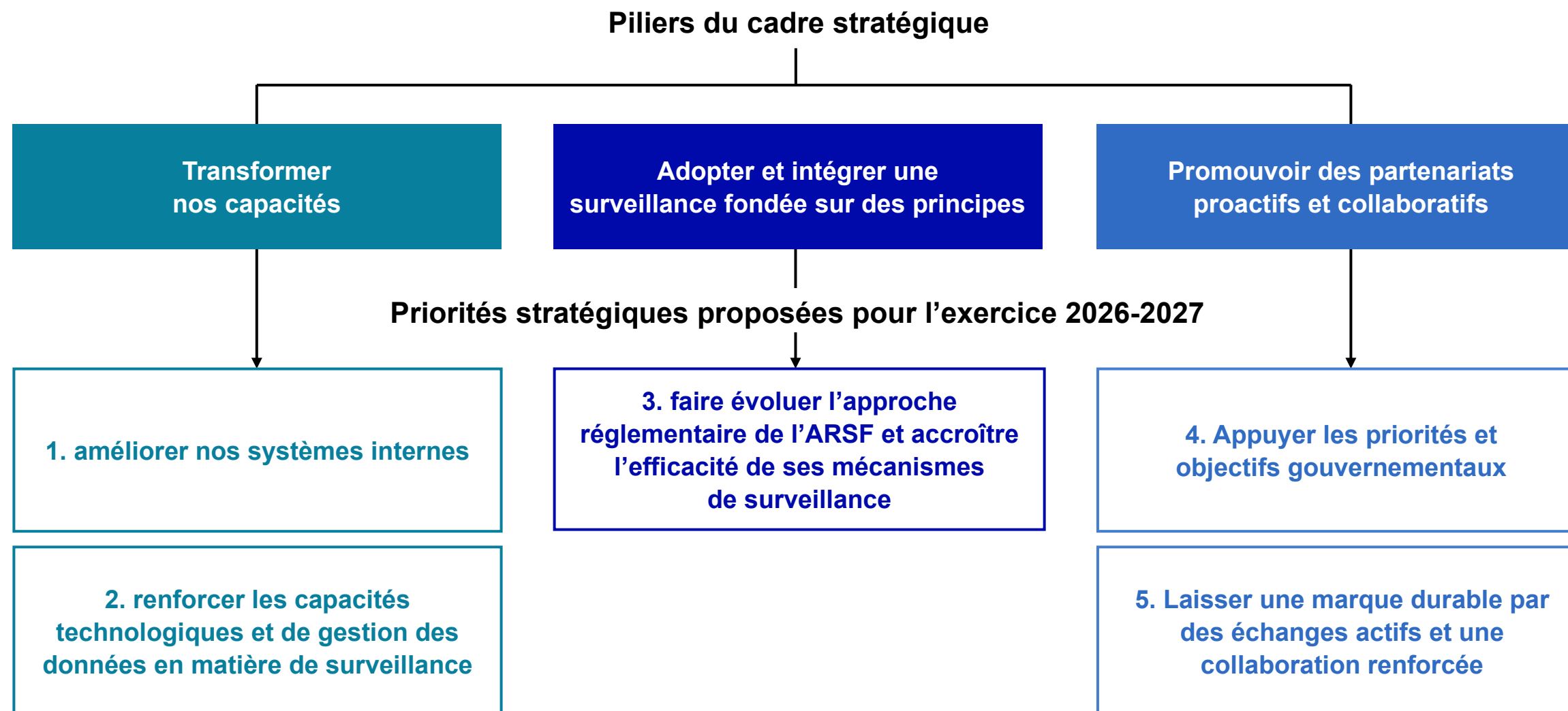
L’ARSF collabore avec le gouvernement,
les parties prenantes et le public pour renforcer la
confiance et consolider sa réputation d’organisme
de réglementation crédible, avisé et tourné
vers l’avenir.

3.1 Veiller à une harmonisation efficace avec les priorités et objectifs gouvernementaux.

3.2 Formuler et déployer une stratégie organisationnelle de mobilisation des parties prenantes pour renforcer les relations avec les principales parties prenantes et encourager une résolution collaborative des enjeux.

3.3 Consolider et enrichir la perception de l’ARSF par les parties prenantes et le public, en mettant en valeur ses approches réglementaires et ses réalisations.

Priorités stratégiques proposées pour l'exercice 2026–2027



Les priorités stratégiques proposées par l'ARSF reflètent ses principaux axes d'intervention pour l'exercice 2026-27. Elles ne constituent pas une liste exhaustive des activités et opérations que l'ARSF entreprendra.

L'ARSF a déjà perfectionné la manière dont elle établit ses priorités stratégiques et en trace les contours, les harmonisant avec le cadre stratégique quinquennal. À mesure que progresse l'élaboration d'un plan de mise en œuvre complet à plus long terme, l'ARSF s'engage à réaliser un ensemble d'initiatives ciblées au cours du prochain exercice. Celles-ci permettront de concrétiser immédiatement la nouvelle orientation de l'ARSF et de jeter les bases d'un succès durable pour le cadre stratégique.

Pilier 1 – Transformer nos capacités

Priorité 1: améliorer nos systèmes internes

En modernisant ses systèmes et en intégrant les données, l'ARSF entend accroître son efficacité, améliorer la prise de décision et renforcer la collaboration interne. Cette démarche promouvra une culture plus connectée et orientée données, offrant à l'ARSF la capacité d'exercer son mandat avec une transparence et une portée renforcées.

Pour l'exercice 2026-2027, l'ARSF s'engage à :

- a) Poursuivre l'évolution des solutions AvanceARSF, dont la Market Conduct Business Solution, tout en perfectionnant ses outils d'investigation informatique afin de renforcer l'efficacité et la transparence de ses activités.
- b) Formuler une stratégie en matière de données d'entreprise pour l'ARSF.

- c) Mettre en œuvre des améliorations de l'expérience des parties prenantes et des consommateurs, notamment des améliorations de l'accessibilité et des communications numériques en priorité.

Priorité 2 : renforcer les capacités technologiques et de gestion des données en matière de surveillance

L'ARSF affirme sa volonté d'exploiter pleinement la technologie afin de consolider la supervision de ses secteurs réglementés. En intégrant des outils novateurs, l'analyse avancée de données et des processus numériques, elle aspire à améliorer l'efficacité et l'agilité de sa surveillance.

Pour l'exercice 2026-2027, l'ARSF s'engage à :

- a) Renforcer la surveillance des caisses, favoriser la résilience, soutenir la production de rapports axés sur les résultats et perfectionner les capacités analytiques, grâce à l'Initiative d'amélioration de la collecte des données (ACD).
- b) Entamer la mise en œuvre du service de signalement des fraudes dans le secteur de l'assurance automobile.

Pilier 2 – Adopter et intégrer une surveillance fondée sur des principes

Priorité 3 : faire évoluer l'approche réglementaire de l'ARSF et accroître l'efficacité de ses mécanismes de surveillance

L'ARSF poursuivra l'évolution de son approche réglementaire fondée sur des principes, en perfectionnant et en enrichissant les cadres, les règles et les orientations dans l'ensemble des secteurs. Ce travail a pour objectif de renforcer la confiance dans son modèle réglementaire, reposant sur une surveillance fondée sur des principes.

Pour l'exercice 2026-2027, l'ARSF s'engage à :

- a) L'ARSF continuera de mettre au point une méthode réglementaire pour les fonds distincts individuels, l'harmonisant avec les pratiques des autres provinces et territoires canadiens
- b) Mettre en œuvre le régime de délivrance de permis pour les agents généraux gestionnaires (MGA) en assurances de personnes.
- c) Concevoir une approche cohérente d'application quasi criminelle pour mieux utiliser les pouvoirs législatifs existants de l'ARSF.
- d) Entreprendre une revue des activités de surveillance et de la méthode réglementaire relatives aux compagnies d'assurance constituées en Ontario et aux assureurs réciproques, afin de cerner des pistes potentielles d'amélioration.
- e) Favoriser la croissance durable des caisses en renforçant le régime relatif au capital, par l'élaboration de mises à jour de la règle de capital et la tenue de consultations à leur sujet.

- f) Mettre en place un nouveau modèle de surveillance des tarifs et de la souscription en assurance automobile.

Pilier 3 – Promouvoir des partenariats proactifs et collaboratifs

Priorité 4 : Appuyer les priorités et objectifs gouvernementaux

L'ARSF mettra son expertise au service des initiatives dirigées par le gouvernement, afin de s'assurer que les cadres réglementaires demeurent réactifs, robustes et en phase avec les besoins changeants du marché.

Pour l'exercice 2026-2027, l'ARSF s'engage à :

- a) Encadrer l'application et la mise en œuvre du cadre gouvernemental pour les régimes de retraite à prestations cibles.
- b) Aider le gouvernement dans la révision législative du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR).
- c) Appuyer les efforts gouvernementaux visant à éliminer les barrières commerciales à l'intérieur du Canada.
- d) Aider le gouvernement à créer un cadre de réseau de fournisseurs pharmaceutiques privilégiés (FPP) pour les régimes d'assurance médicaments collectifs.
- e) Surveiller la suffisance et les progrès réalisés vers l'atteinte du nouveau seuil du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) et veiller à la disponibilité de sources appropriées de liquidités d'urgence.

- f) Continuer d'appuyer l'examen législatif par le gouvernement de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*.
- g) Encadrer la mise en œuvre d'initiatives destinées à réformer l'assurance automobile.
- h) Appuyer la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs de résolution prévus par la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*, dès leur entrée en vigueur, afin de renforcer la stabilité et la confiance dans le secteur.

Priorité 5 : Laisser une marque durable par des échanges actifs et une collaboration renforcée

L'ARSF s'attache à accroître son efficacité réglementaire en cultivant des échanges productifs et en consolidant la collaboration avec les parties prenantes. Par ces initiatives, elle vise à renforcer la confiance, à promouvoir la transparence et à générer des résultats tangibles et durables dans ses secteurs réglementés.

Pour l'exercice 2026-2027, l'ARSF s'engage à :

- a) Renforcer la perception du public à son égard par une refonte de son site Web et de ses communications externes.
- b) Concevoir un cadre complet pour les échanges avec les parties prenantes.
- c) Enrichir et diversifier son soutien à l'innovation, en tirant parti des retours d'expérience issus de ses activités de concertation, des meilleures pratiques employées par des organismes homologues et de l'examen de son approche d'utilisation des environnements d'essai et d'apprentissage.
- d) Lancer le projet pilote de l'environnement d'essai et d'apprentissage pour la vente au détail en assurance automobile

ARSF

Autorité ontarienne de réglementation
des services financiers



Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto (Ontario)
M2N 6S6

Téléphone : 416-250-7250
Sans frais : 1-800-668-0128
Courriel : contactcentre@fsrao.ca
fsrao.ca/fr